



Comité de parents du Centre de services scolaire des Découvreurs

Le 11 mars 2026, 19 h 30

En ligne via Teams

Procès-verbal de la 4e rencontre de 2025-2026

Étaient présents (en gras)

DÉLÉGUÉ	ÉCOLE	SUBSTITUT
Mme Catherine Vaillancourt	École d'éduc. internationale Filteau	M. Pierre-Luc Bourret
Mme Bintia Piron	École Des Cœurs-Vaillants	Mme Marloes Poiesz
Mme Patricia Béland	École Des Hauts-Clochers	M. Moustapha Faye
Mme Maxine Dandois-Fafard	École du Campanile	Mme Gitane Boivin
		M. Mehieddine Harzallaoui
Mme Sophie Lépine Zaruba	École Fernand-Seguin	Mme Marie-Josée Laprise
Mme Clémence Morin	École L'Arbrisseau	Mme Aude Bourdon
Mme Lucie Robitaille	École L'Étincelle/Trois-Saisons	M. Éric Fournier
Mme Viviane Blanchette-Dimbeko	École Le Ruisselet	Mme Andrée-Anne Racette
Mme Tina Fournier	École Les Bocages	Dorion
Mme Andrée Jobidon	École Les Primevères/Jouvence	Mme Jasmine Trudel
Mme Mélanie Lahaie	École Les Sources	Mme Audrey Lamontagne
		Mme Marie-Claude Bouchard
Mme Geneviève Bannon	École Marguerite-d'Youville	M. Olivier Dufour
M. Martin Fournier	École primaire Notre-Dame-de-Foy	Mme Nahed Mersini
M. Karl-Alexandre Jahjah	École Sainte-Genève	—
Mme Caroline Trottier	École Saint-Louis-de-France	Mme Salsabil Dallagi
M. Sébastien Pomerleau	École Saint-Mathieu	M. Jean-Louis Tedone
Mme Élodie Petitclerc	École Saint-Michel	Alain Marcoux
M. Dominique Turmel	École Saint-Yves	M. Jacques-Étienne Beaudet
Mme Julie Fecteau	École Madeleine-Bergeron	Mme Marie-Michèle Santerre
M. Adrien Lahaye	École Des Pionniers	Mme Isabelle Langlois
Mme Marie-Christine Nolet	Collège des Compagnons	M. Jean-Philippe Dubé-Ferland
		Mme Héléna Megnoux
M. Mohamed Srhayri	École De Rochebelle	Mme Amélie Roy
M. Sylvain Chabot	Polyvalente L'Ancienne-Lorette	Mme Julie Baribeau
M. Denis Lefrançois	Représentant CCSEHDAA	M. Guy Foubue
		Mme Julie Thompson-Bernier

Mme Marie-Pierre Lamarche, Directrice générale du centre de services scolaire

M. Guillaume Métivier, Directeur des ressources financières et du transport scolaire du CSS

Mme Yaye Dior Ndour

Agit à titre de rédacteur du procès-verbal : M. Sébastien Jules

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de bienvenue

M. Sébastien Pomerleau souhaite la bienvenue aux membres du comité de parents. Il mentionne que la rencontre de février a été annulée puisque le document de consultation sur le transport scolaire n'était pas encore prêt à être présentés.

1.2. Adoption de l'ordre du jour du 11 mars 2026

M. Pomerleau présente l'ordre du jour de la rencontre. Il annonce que la consultation sur la politique et la directive sur le transport scolaire prévue au point 3.2 sera traitée avant celle sur le cadre relatif aux services éducatifs prévue au point 3.1 afin de permettre à M. Métivier de quitter la réunion plus tôt. Aucune autre modification n'est proposée.

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de bienvenue

1.2. Adoption de l'ordre du jour du 11 mars 2026

1.3. Adoption et suivis du procès-verbal du 10 décembre 2025

2. Interventions du public

3. Consultation et information du centre de services scolaire

3.1. Consultation sur la politique et la directive sur le transport scolaire

3.2. Consultation sur le cadre relatif aux services éducatifs dispensés dans les établissements du Centre de services scolaire des Découvreurs

3.3. Information de la direction générale

4. Présentation sans prise de décision

4.1. Élaboration du plan stratégique du comité de parents

4.2. Processus de désignation des membre parents au conseil d'administration

5. Rapports des représentants et des comités

5.1. Présidence

5.2. Parents d'élève au conseil d'administration du CSS

5.3. Représentant du comité consultatif des services aux EHDAA

5.4. Déléguées à la Fédération des comités de parents du Québec

5.5. Autres représentants et comités

6. Interventions des membres

7. Fermeture de la séance

7.1. Prochaine réunion – 8 avril 2026

7.2. Levée de la séance

Il est proposé par Mme Clémence Morin, appuyé par M. Jacques-Étienne Beaudet d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité

1.3. Adoption et suivis du procès-verbal du 10 décembre 2025

M. Pomerleau demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 10 décembre 2025. Aucune modification n'est proposée.

Il est proposé par Mme Patricia Béland, appuyée par Mme Clémence Morin d'adopter le procès-verbal tel que proposé.

Adopté à l'unanimité

M. Pomerleau confirme les suivis suivants au procès-verbal. L'avis du comité de parents sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles a été transmis à la direction générale et ce document a été adopté par le conseil d'administration. Concernant le sondage sur les délais de dépôt des documents dans les conseils d'établissement, les résultats sont variables et aucune recommandation n'a encore été formulée par le comité exécutif.

2. Interventions du public

Aucun membre du public n'est présent à la rencontre.

3. Consultation et information du centre de services scolaire

3.1. Consultation sur la politique et la directive sur le transport scolaire

M. Pomerleau explique que le Centre de services scolaire des Découvreurs souhaite modifier sa politique et sa directive sur le transport scolaire. Bien que la consultation du comité de parents ne soit pas obligatoire pour ce type de document, le CSS a choisi de l'inclure à titre de partie prenante. D'ailleurs, les membres du comité de parents sont les principaux utilisateurs du service. M. Pomerleau précise que le délai de retour de consultation est serré puisque le CSS souhaitant adopter la politique en avril. L'exécutif avait pris connaissance du document en amont et, comme le comité avait déjà discuté du transport scolaire en décembre, une recommandation a pu être préparée.

Mme Lamarche que le projet de recommandation du comité exécutif lui a été transmis et qu'elle confirme que commentaires seront pris en compte dans l'analyse du document. Elle précise que M. Métivier présentera les grandes lignes des modifications, après quoi les membres pourront poser des questions portant surtout sur la clarté du texte. Métivier présente les principales modifications.

Modifications à la politique

La grande majorité des modifications sont de nature cosmétique — précisions de termes, clarifications et bonifications — sans impact sur les services rendus aux élèves. Il mentionne que les distances sont calculées selon l'outil Géobus et non Google Maps, ce qui peut expliquer des écarts dans les résultats présentés aux parents.

Une modification plus substantielle propose de fixer à 450 mètres la distance maximale de marche vers un arrêt, de façon uniforme pour tous les niveaux (préscolaire et primaire). Cette uniformisation vise d'abord la sécurité des élèves, en évitant que des autobus de grande taille circulent dans des rues résidentielles étroites. M. Métivier souligne que cette règle ne s'appliquera que dans des cas d'exception et que la grande majorité des arrêts se trouvent à moins de 200 à 250 mètres des résidences.

Concernant l'aide financière, le texte a été réduit à son expression minimale. La clause est conservée pour les situations exceptionnelles où le CSS ne pourrait pas transporter un élève ayant un droit au transport; une entente individuelle serait alors conclue avec la famille.

Modifications à la directive

Des précisions sont apportées aux responsabilités des parents : ceux-ci doivent arriver une dizaine de minutes avant l'heure officielle du passage de l'autobus et ne doivent pas monter à bord du véhicule, sauf pour les élèves EHDAA dont le parent a la responsabilité d'attacher l'enfant. Les dispositions sur les responsabilités du transporteur ont été mises à jour, notamment en lien avec l'intimidation et la violence et l'obligation d'avoir les équipements spécialisés installés conformément aux normes.

Une disposition permettant au CSS de refuser le transport à un élève qui occuperait deux places dans deux parcours différents a été ajoutée. Les critères d'attribution des places excédentaires et les modalités de tarification et de remboursement ont été reformulés. Des précisions ont également été apportées concernant les élèves en affectation temporaire, qui ne paieraient pas plus cher que s'ils fréquentaient leur école d'origine.

Les dates précises de confirmation du transport ont été retirées du document afin de conserver une certaine flexibilité opérationnelle liée aux impondérables de la rentrée scolaire. L'objectif demeure d'informer les parents le plus tôt possible.

Période de questions et de discussion

Un membre demande si la nouvelle règle de distance de 450 mètres résoudrait le problème de fratries ayant accès au transport à des conditions différentes selon leur niveau scolaire. M. Métivier précise que les deux enfants d'une même famille embarqueront désormais au même arrêt, mais que la problématique de l'accès inégal au transport selon le niveau scolaire (ex. : un enfant de maternelle admissible, mais pas son frère en 1re année) subsiste et n'est pas liée à cette modification précise.

M. Pomerleau présente ensuite les principales recommandations de l'exécutif suite à l'examen du document.

La distance minimale d'admissibilité au transport devrait être rendue plus graduelle. Le comité recommande de fixer cette distance à 0,8 km pour la maternelle, 1re et 2e années, et à 1,6 km pour les 3e à 6e années, plutôt que le découpage actuel entre préscolaire et primaire.

L'encadrement relatif à la compensation pour le transport manque de paramètres précis. Le comité recommande d'y ajouter les critères d'admissibilité, le mode de calcul et les modalités de versement, afin d'éviter une application perçue comme arbitraire.

Le comité recommande d'ajouter, dans la directive, la responsabilité des directions d'établissement de s'assurer que les élèves n'utilisant pas le transport scolaire tous les jours montent à bord de l'autobus aux bons jours.

Les critères actuels d'attribution des places excédentaires (inscription avant le 30 juin, niveau scolaire et distance) devraient être conservés sans y ajouter la notion de fratrie. M. Lahaye appuie la recommandation d'exiger une liste d'attente transparente pour les places excédentaires, le processus actuel apparaissant ambigu et potentiellement inéquitable.

Le comité recommande que le Centre de services scolaire des Découvreurs s'engage à une date minimale de transmission de la confirmation de transport (par exemple, dix jours avant la rentrée), afin d'éviter que des parents reçoivent l'information trop tardivement.

La section sur la gestion du processus de transport exclusif avait été retirée du document; le comité recommande de la conserver. Le tableau de l'annexe IV a été jugé confus lors de son application à des cas réels; le comité recommande de le remplacer par un arbre de décision plus intuitif.

Le comité demande également que le CSS trouve un moyen pour que les parents puissent consulter l'itinéraire calculé par Géobus pour leurs enfants, afin de vérifier les potentielles contraintes d'accessibilité.

M. Métivier s'engage à prendre en considération les commentaires du comité et à les soumettre aux instances compétentes avant l'adoption de la politique. Il prend notamment note du flou concernant les places excédentaires et s'engage à le clarifier. Il précise que la réunion du comité consultatif de transport est prévue le 24 mars.

Résolution

Il est proposé par Adrien Lahaye appuyé par Gitane Boivin de demander à la direction générale d'apporter les modifications suivantes à la politique et à la directive sur le transport scolaire qui lui ont été soumis pour consultation :

- Améliorer la structure des documents pour une meilleure compréhension;
- Ajouter la procédure de plainte;
- Ajouter une section sur le transport actif en indiquant, notamment, l'engagement du CSS pour favoriser le transport actif des élèves;
- Trouver une manière pour que les parents puissent consulter l'itinéraire calculé par Géobus pour leurs enfants;
- Rendre plus graduelle la distance minimale requise pour l'admissibilité au transport, par exemple en abaissant la distance à 0,8 km pour les élèves de 1er cycle (comme le préscolaire) au lieu de 1,6 km;

- Indiquer les parents admissibles à la compensation pour le transport, la manière dont cette compensation est calculée et quand elle est versée;
- Ajouter dans les responsabilités des directions d'établissement de s'assurer de l'accès au transport les bonnes journées pour les enfants qui ne l'utilisent pas tous les jours;
- Voir la possibilité de créer une liste d'attente des places excédentaires temporaire en début d'année;
- Préciser comment sont déterminés les enfants qui sont exclus des places excédentaires en cours d'année et le délai minimal pour informer les parents du changement;
- Uniformiser la distance de marche pour se rendre à un arrêt pour les élèves du préscolaire et du primaire, mais cette distance devrait être moins que 450 mètres;
- Préciser la date limite, qui peut être établi en fonction du premier jour de classe, auquel l'information personnalisée sur le transport sera accessible sur le site Internet du CSS;
- Préciser la date limite de fin du rodage, qui peut être établi en fonction du premier jour de classe;
- Conserver dans la directive le processus de gestion du transport exclusif en début d'année scolaire;
- Améliorer la compréhension du tableau de l'annexe IV, par exemple en présentant l'information sous forme d'arbre de décision.

Adopté à l'unanimité

3.2. Consultation sur le cadre relatif aux services éducatifs dispensés dans les établissements du Centre de services scolaire des Découvreurs

M. Pomerleau présente ce point de consultation en soulignant que les modifications proposées au cadre relatif aux services éducatifs sont beaucoup plus limitées que lors de la précédente consultation tenue plus tôt dans l'année. Il précise que, suite aux inscriptions reçues, le Centre de services scolaire des Découvreurs a constaté la nécessité d'ouvrir de nouvelles classes spécialisées.

Mme Lamarche explique que le CSS est en veille depuis deux à trois ans concernant les besoins en classes spécialisées. La croissance importante de la clientèle a généré des besoins particuliers et les espaces disponibles dans certaines écoles commencent à être insuffisants. Cette année constitue l'année charnière permettant de confirmer la tendance et de prendre des décisions concrètes. Un plan sur deux ans a été élaboré pour le réseau primaire, avec des modifications dès 2026-2027 et d'autres prévues pour 2027-2028.

Les deux clientèles pour lesquelles des besoins sont identifiés dès 2026-2027 sont les suivantes :

Étoiles filantes

Le CSS compte actuellement deux pôles d'étoiles filantes : à l'École du Campanile et à l'École Des Hauts-Clochers. L'année dernière, un groupe a été ajouté au Campanile; un cinquième groupe serait ajouté à ce même établissement dès 2026-2027, l'espace pour l'accueillir étant disponible.

À plus long terme (2027-2028), l'ouverture d'un troisième pôle d'étoiles filantes est envisagée afin d'éviter de surcharger le Campanile et de rapprocher les élèves de leur domicile. La localisation précise sera déterminée en fonction des espaces disponibles et de la clientèle projetée.

Petits explorateurs

Le programme des petits explorateurs offre des services similaires à ceux du secteur de l'autisme de l'École Saint-Michel, dont la capacité régionale est saturée. Un premier pôle a été ouvert à l'école des Hauts-Clochers, mais l'espace physique ne permet plus d'y ajouter de groupes.

Dès 2026-2027, un deuxième pôle sera ouvert dans des locaux ayant déjà servi à accueillir des élèves en troubles graves du comportement. L'aménagement principal requis est la sécurisation d'une cour extérieure. Ce pôle pourrait accueillir deux groupes initialement, et potentiellement jusqu'à quatre avec des investissements supplémentaires. En parallèle, le CSS envisage potentiellement de déplacer en 2027-2028 les six groupes du Phare, présentement à l'École primaire Notre-Dame-de-Foy, vers l'École Saint-Louis-de-France, qui dispose de l'espace depuis son agrandissement. Les parents visés seraient consultés.

Période de questions

M. Olivier Dufour demande confirmation qu'un nouveau groupe d'étoiles filantes sera ajouté à l'École du Campanile dès 2026-2027. Mme Lamarche confirme. Il demande également si une estimation de la hausse de clientèle pour les étoiles filantes et les petits explorateurs est disponible. Mme Lamarche précise qu'en tenant compte des départs (élèves qui graduent vers le secondaire) et des nouvelles demandes, l'ajout d'un groupe d'étoiles filantes au Campanile et de deux groupes de petits explorateurs à Notre-Dame-de-Foy devrait suffire à répondre à la demande.

M. Adrien Lahaye s'informe sur le secteur ciblé pour l'éventuel troisième pôle d'étoiles filantes prévu en 2027-2028, soulignant l'importance de rapprocher les élèves de leur domicile. Mme Lamarche répond que l'espace disponible constitue la principale contrainte et qu'un minimum de trois groupes d'un même service dans une même école est nécessaire pour développer l'expertise et assurer la qualité du service. Les possibilités de localisation seront précisées en début d'année scolaire 2026-2027, une fois que les prévisions de clientèle se seront matérialisées.

Résolution

Il est proposé par Mme Clémence Morin, appuyé par M. Adrien Lahaye que le comité de parents donne un avis favorable au conseil d'administration concernant le projet de cadre relatif aux services éducatifs dispensés dans les établissements du Centre de services scolaire des Découvreurs.

Adopté à l'unanimité

3.3. Information de la direction générale

Mme Lamarche présente les informations suivantes.

Organisation scolaire et plans d'effectifs

Le Centre de services scolaire des Découvreurs est à pied d'œuvre pour déployer les premiers modèles d'organisation scolaire 2026-2027. Il s'agit d'estimer le nombre de groupes et de ressources nécessaires dans chaque école. Les plans d'effectifs pour l'ensemble du personnel (cadres, professionnels, soutien, administration) sont également en cours. Ces processus représentent plus de 80 % du budget du CSS.

Budget 2026-2027

Les capacités budgétaires pour la prochaine année ne sont pas encore confirmées. Des rumeurs de compressions importantes circulent, similaires à celles de l'an dernier qui avaient finalement été en grande partie renversées. Le changement de ministre de l'Éducation pourrait également influencer les orientations.

Semaine pour contrer la violence dans les écoles

La semaine du 23 mars est consacrée à la lutte contre la violence dans les écoles. Plusieurs activités sont prévues dans les établissements. Le syndicat a également annoncé une initiative provinciale de sensibilisation; des employés pourraient porter un « X » mauve en guise de signe de solidarité.

Médailles du lieutenant-gouverneur

Deux élèves du Centre de formation professionnelle du Phoenix recevront une médaille du lieutenant-gouverneur pour leur persévérance scolaire. Une remise officielle aura lieu prochainement.

Documentaire « Prescription musicale »

L'équipe de France Beaudoin réalisera une nouvelle série documentaire intitulée « Prescription musicale » mettant en vedette l'approche musicale inclusive développée à l'École Madeleine-Bergeron. Cette initiative novatrice, portée par des enseignants déjà primés, sera présentée dans l'émission.

Travaux du tramway — Impacts sur le transport scolaire

D'ici la fin mars, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) modifiera 50 de ses parcours en lien avec les travaux du tramway, ce qui aura des impacts sur les autobus scolaires du Centre de services scolaire des Découvreurs (CSS). Le CSS est en discussion constante avec la Ville de Québec pour prévoir des plans de contingence. Mme Lamarche précise que les travaux physiques sur le terrain de l'École De Rochebelle commenceront à l'été prochain dans le cadre de travaux préliminaires.

Chromebooks — Suivi de l'intervention de décembre 2025

Mme Julie Baribeau rappelle avoir soumis une intervention formelle en décembre 2025 concernant les préoccupations des parents de l'École De Rochebelle au sujet des Chromebooks obligatoires au secondaire et avoir envoyé un courriel à Mme Lamarche le 12 janvier sans recevoir d'accusé de réception.

Mme Lamarche s'excuse du délai, précisant que les questions soulevées ont nécessité de nombreuses consultations internes avec l'école, les services éducatifs et les technologies de l'information. Elle s'engage à envoyer une réponse complète d'ici la fin de la semaine. Les questions portaient notamment sur le blocage des sites inappropriés, la possibilité pour les parents de bloquer des sites, les mesures pour prévenir le multitâche lors des devoirs et le renouvellement des Chromebooks à l'issue de leur durée de vie de cinq ans. M. Pomerleau précise que Mme Lamarche répondra directement à Mme Baribeau, mais l'information pourra être partagée au comité de parents.

4. Présentation sans prise de décision

4.1. Élaboration du plan stratégique du comité de parents

M. Pomerleau explique que le plan stratégique actuel arrive à terme et que cette séance vise à amorcer la réflexion collective sur les orientations du prochain plan. Il présente quatre thèmes de réflexion : favoriser la participation parentale, porter la voix des parents, outiller les parents et augmenter la visibilité du comité de parents. Un code QR est disponible pour soumettre des commentaires en dehors de la rencontre. Les membres partagent les observations suivantes.

- Une membre souligne l'apport des sondages comparatifs entre écoles, comme celui portant sur les délais de dépôt des documents aux CE, qui a permis d'interpeller les directions.
- Un membre soulève la difficulté liée au calendrier décalé entre les rencontres du comité de parents et celles des CE : l'information transmise lors d'une réunion du comité de parents n'est relayée aux CE que plusieurs semaines plus tard.
- Une membre suggère d'explorer l'idée d'intégrer davantage de points de discussion à l'ordre du jour ciblant des sujets touchant plusieurs écoles à la fois, en reconnaissant toutefois les contraintes de temps.
- Un membre propose de mieux communiquer aux parents la fonction du point « Interventions du public », afin de les inciter à y présenter leurs préoccupations, comme cela s'est fait avec le cas du transport scolaire en décembre 2025.
- Une membre suggère d'intégrer un point récurrent de « préoccupations des membres » pour mieux porter la voix des parents et être davantage au fait des enjeux vécus dans les écoles.

M. Pomerleau encourage les membres à continuer de soumettre leurs idées via le formulaire accessible par code QR.

4.2. Processus de désignation des membres parents au conseil d'administration

M. Pomerleau présente le processus de désignation au conseil d'administration pour l'année en cours. Trois districts sont en élection cette année, pour des mandats de trois ans, soit :

- **Secteur Ouest** : Pionniers, Bocages, Primevères-Jouvence, Madeleine-Bergeron
- **Secteur Centre** : Filteau, Campanile, Cœurs-Vaillants, Saint-Mathieu, Notre-Dame-de-Foy, Sainte-Genève
- **Secteur Centre-Est** : Saint-Michel, Fernand-Séguin, Saint-Louis-de-France, Saint-Yves, De Rochebelle

Au premier tour, seuls les représentants du comité de parents et les membres parents au conseil d'administration appartenant au district concerné peuvent postuler. Au deuxième tour, si aucune candidature n'est reçue pour un district, les membres parents des conseils d'établissements des écoles visées deviennent également admissibles.

Par défaut, le président du comité de parents est le responsable du processus d'élection. Toutefois, comme M. Pomerleau envisage de postuler lui-même pour un siège au conseil d'administration, M. Jahjah agira à titre de responsable du processus d'élection cette année.

M. Pomerleau présente l'échéancier:

- **8 avril** : Envoi des formulaires de candidature par la directrice générale
- **27 avril** : Date limite pour le premier tour (*le 25 avril étant un samedi, la date est reportée au prochain jour ouvrable*)
- **29 avril** : Lancement du deuxième tour, si applicable
- **11 mai** : Date limite pour les candidatures au deuxième tour
- **13 mai** : Élections (les deux tours, le cas échéant)
- **20 mai** : Transmission des résultats à la directrice générale
- **1er juillet** : Entrée en fonction des nouveaux membres

M. Moustapha Faye exprime son intérêt à s'impliquer davantage, notamment en siégeant au conseil d'administration. M. Pomerleau et Mme Morin l'invitent à communiquer avec eux pour connaître les étapes à suivre.

5. Rapports des représentants et des comités

5.1. Présidence

M. Pomerleau présente les résultats de la consultation sur les contributions financières maximales demandées aux parents pour les activités scolaires, une initiative de Mme Maxine Dandois-Fafard. Un peu plus de la moitié des écoles ont répondu. Les membres sont invités à consulter les résultats disponibles sur la plateforme afin de se comparer avec les établissements de leur secteur.

La formation sur le financement des centres de services scolaires et des écoles s'est tenue le 14 janvier avec environ trente participants. M. Pomerleau remercie les membres qui y ont participé.

La conférence Synergia sur le stress et l'anxiété a eu lieu le 21 janvier au Collège des Compagnons. M. Pomerleau y a assisté et l'a trouvée très enrichissante. Il rappelle que les trois conférences Synergia de l'année sont maintenant terminées.

La rencontre des OPP et des fondations aura lieu le 19 mars. Les membres sont invités à transmettre le lien de participation aux membres de leur OPP et fondation.

5.2. Parents d'élève au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs

Mme Clémence Morin présente le rapport du conseil d'administration. La dernière réunion s'est tenue le 10 février.

Le conseil d'administration a reçu le rapport de Me Amélie Blais, protectrice générale de l'élève pour la région Cap-Diamant, qui regroupe plusieurs CSS. Pour l'ensemble de la région : 63 plaintes reçues, 56 terminées. Pour le Centre de services scolaire des Découvreurs : 11 plaintes. Le CSS a reçu la mention d'une excellente collaboration avec l'équipe de la protectrice. Les plaintes portaient principalement sur les plans d'intervention, l'accès aux écoles à mandat régional et les exclusions. La protectrice a mis de l'avant que les parents sont les experts de leurs enfants et insisté sur l'importance de la collaboration et de la communication avec les familles.

Mme Morin rappelle que les écoles ont l'obligation d'afficher les coordonnées du Protecteur national de l'élève. Les membres sont invités à vérifier la présence de ces affiches dans leur établissement. Elles sont disponibles gratuitement.

Le conseil d'administration a examiné les rapports financiers de l'année en cours. Compte tenu que certaines disponibilités ont été envisagées, quelques écoles bénéficieront de fonds supplémentaires d'ici la fin de l'année pour une intensification des interventions en écriture.

Le comité de vérification se penchera prochainement sur les frais des services de garde et les frais de transport. Le comité de gouvernance travaille sur un outil permettant de s'assurer que les CE complètent leurs formations obligatoires.

Mme Morin termine en mentionnant qu'une réunion extraordinaire du conseil d'administration est prévue le 25 mars pour entériner certaines décisions.

5.3. Représentant du comité consultatif des services aux EHDAA

Mme Julie Thompson-Bernier rend compte des activités du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA). La dernière réunion a eu lieu en février.

Les travaux du comité portent actuellement sur la révision de la politique relative aux élèves EHDAA du Centre de services scolaire des Découvreurs, selon un processus similaire à celui présenté ce soir pour le transport scolaire. Les membres travaillent en sous-groupes pour formuler des suggestions de modifications. En raison de la complexité du document, une deuxième rencontre de consultation a été accordée au comité. La politique relative aux EHDAA sera donc également à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

5.4. Déléguées à la Fédération des comités de parents du Québec

Le dernier conseil général de la FCPQ s'est tenu en ligne le 31 janvier, en demi-journée. La FCPQ est elle aussi en renouvellement de son plan stratégique, avec des discussions portant notamment sur la mobilisation des comités de parents et la transmission bidirectionnelle de l'information. Le résumé de la rencontre a été déposé sur la plateforme Teams.

Le prochain conseil général de la Fédération des comités de parents du Québec aura lieu le 21 mars.

L'activité nationale de la FCPQ est prévue le 30 mai. Mme Nolet, Mme Morin et M. Pomerleau sont intéressés à y assister. Les membres souhaitant participer sont invités à s'inscrire avant le 30 mars pour bénéficier du tarif préférentiel; les frais de déplacement, de repas et d'inscription sont couverts par le comité de parents pour les délégués qui représentent le CSS.

Le dévoilement des résultats de l'enquête sur le bien-être des familles (troisième édition à l'échelle provinciale) a eu lieu le 18 mars. Les résultats seront présentés aux membres lors de la prochaine rencontre.

Mme Morin invite les membres à consulter les ressources (formations, balados, podcasts) disponibles via le canal FCPQ sur Discord et sur le site de la FCPQ.

5.5. Autres représentants et comités

M. Pomerleau informe les membres que le comité consultatif du transport du Centre de services scolaire des Découvreurs se réunira le 24 mars. M. Mehieddine Harzallaoui est le représentant du comité de parents à cette instance. Un suivi sera présenté lors de la prochaine rencontre.

6. Interventions des membres

Bilan des projections du documentaire Screenagers

Mme Julie Baribeau présente un bilan des projections du documentaire Screenagers. Une première projection dans une école primaire a eu lieu à l'École Des Cœurs-Vaillants, organisée avec la collaboration exemplaire de la direction, qui avait même ouvert le service de garde pour l'occasion. La réaction des parents a été très positive; l'école envisage une deuxième projection en mai. Des projections dans d'autres écoles sont planifiées d'ici la fin mai.

Mme Baribeau propose d'assurer l'animation des projections pour les écoles qui le souhaitent et n'ont pas de ressources pour le faire. Elle offre également aux membres intéressés de leur transmettre le courriel de bilan et conseils qu'elle a rédigé pour faciliter l'organisation.

Programme « La culture à l'école » — Sensibilisation des parents

Mme Clémence Morin et M. Adrien Lahaye présentent conjointement, avec l'appui de M. Karl-Alexandre Jahjah, une initiative visant à sensibiliser les parents au risque de coupures dans le programme « La culture à l'école ».

Ce programme, qui favorise les liens entre les artistes et les milieux scolaires, est actuellement menacé dans son financement public. M. Jahjah souligne l'importance des activités culturelles en classe, notamment à l'école Sainte-Geneviève où une grande proportion des activités spéciales bénéficient de ce programme.

Le comité propose d'envoyer, au nom du comité de parents, un courriel à tous les parents du Centre de services scolaire des Découvreurs pour les informer de l'enjeu, accompagné de liens vers le programme, des articles de presse et une pétition déposée à l'Assemblée nationale dont la date limite de signature est le 26 mars. M. Pomerleau précise qu'aucune résolution formelle n'est pas requise pour ce type de communication émanant de l'exécutif. Les membres expriment leur accord par vote à main levée.

7. Fermeture de la séance

7.1. Prochaine réunion — 8 avril 2026

M. Pomerleau annonce que la prochaine rencontre du comité de parents aura lieu le 8 avril 2026 à 19 h 30.

7.2. Levée de la séance

M. Pomerleau remercie tous les membres pour leur présence et leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h04.